

<http://snetap-fsu.fr/Defendre-l-enseignement-agricole.html>



Défendre l'enseignement agricole public, ses élèves et ses personnels

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives -



Date de mise en ligne : mercredi 31 août 2005

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Pourquoi se mobiliser et agir ?

- 120 fermetures de classes dans le Public depuis la rentrée 2003 ;
- Plafonnement autoritaire des recrutements qui conduit à refuser des élèves ;
- Nouvelles grilles horaires des formations scolaires en vigueur à la rentrée 2005 qui :
 - réduisent les horaires d'enseignement,
 - relèvent les seuils de dédoublement de 16 à 24 dans la plupart des disciplines,
 - suppriment les heures de soutien en [BEPA](#), Bac Pro et Bac Techno et les réduisent de moitié en [BTSA](#) ;
- Maintien du transfert des [TOS](#) et accélération du processus par le gouvernement alors que les projets de décrets ont été unanimement rejetés par les instances de concertation ;
- Nombreux postes vides de TOS ;
- Reniement par le ministre de l'engagement d'harmoniser les régimes indemnitaires des personnels [ATOSS](#) et [IATOS](#) avec ceux des catégories homologues des autres services du ministère ;
- Plan de titularisation (concours réservés) terminé et perspectives sombres pour les concours 2006.

Les choix politiques du gouvernement sont à l'origine de l'insuffisance manifeste des moyens alloués au système éducatif dans son ensemble et à l'enseignement agricole public en particulier, ce qui les met dans l'incapacité d'assurer complètement leurs missions.

Ces choix politiques ont aussi des conséquences en terme d'emploi : environ 150 agents contractuels sont « remerciés » chaque année et de plus en plus de titulaires sont mutés d'office à chaque rentrée.

Les nouveaux emplois aidés (contrat d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi), d'une durée maximum de 2 ou 3 ans, institués au nom de la lutte contre le chômage, vont de fait encore aggraver la précarité de l'emploi et être utilisés comme palliatif à la carence en emplois statutaires.

L'entrevue que le Secrétariat général a eue avec la [DGER](#) le 30 août au soir n'a permis d'obtenir aucune assurance ferme sur la levée du « gel » de 25 millions d'euros annoncé début juin ni sur les arbitrages internes au ministère concernant le budget 2006, alors que 200 nouvelles suppressions d'emplois sont annoncées pour l'ensemble du ministère.

Agir ensemble pour exiger une autre politique et défendre l'[EAP](#), ses élèves et ses personnels

Dès le mois de juin, le Conseil Syndical National du SNETAP avait estimé la situation de l'enseignement agricole public suffisamment grave pour appeler les personnels à l'action à la rentrée 2005. Le Secrétariat général a adressé à cet effet un préavis de grève au Ministre. Afin de tenir compte de l'étalement de la rentrée dans les établissements, ce préavis prend effet le 1er septembre au matin et court sur une semaine, soit jusqu'au 7 septembre inclus.

Défendre l'enseignement agricole public, ses élèves et ses personnels

Le Bureau national, réuni le 30 août, appelle les personnels à se réunir dès la pré-rentrée en assemblées générales et à décider localement d'une journée de grève entre le 1er et le 7 septembre [le préavis déposé au niveau national couvre tous les personnels pendant toute cette période], afin de choisir le jour le plus approprié, compte tenu de l'organisation de la rentrée au plan local, et d'assurer ainsi la réussite de l'action. Celle-ci vise à exiger les moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions éducatives ainsi que les emplois statutaires et qualifiés pour exercer ces missions.

Il les appelle aussi à utiliser toutes les formes d'action possibles pour favoriser la mobilisation du plus grand nombre et le relais médiatique de cette action (délégation auprès des DRAF-[SRFD](#), communiqué de presse, lettre à distribuer aux parents, lettre ouverte au ministre, intervention auprès des parlementaires, etc.).

Enfin, en l'absence d'une réponse claire de l'Inspection aux courriers adressés par les enseignants sur les parties de programmes à ne plus assurer dans le cadre de l'application des nouvelles grilles horaires, le SNETAP invite toutes les équipes pédagogiques à se montrer solidaires en refusant de remplir les rubans pédagogiques des formations entrantes.

Paris, le 30 août 2005